

Séance ordinaire du 13 novembre 2017



Procès-verbal

01 (2017-11-599) - OUVERTURE DE LA SÉANCE

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE LOTBINIÈRE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 13 novembre 2017, à 20h00, à la salle du conseil du Complexe des Seigneuries, situé au 1080, avenue Bergeron, Saint-Agapit (Qc) G0S 1Z0.

Sont présents(es) les conseillers(ères) :

Siège #1 - Claudette Desrochers

Siège #2 - Marc-Antoine Drouin

Siège #3 - Sylvain Vidal

Siège #4 - Micheline Beaudet

Siège #5 - Pierre Audesse

Siège #6 - Simon Boucher

Formant quorum sous la présidence de Yves Gingras, maire.

Est également présente Isabelle Paré, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1 - Ouverture

Monsieur le maire Yves Gingras souhaite la bienvenue aux membres ainsi qu'au public et déclare la séance ouverte à 20h. Un ordre du jour est mis à la disposition du public afin de suivre le déroulement de la réunion.

02 (2017-11-600) - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 novembre 2017 tel que présenté.

M. Yves Gingras fait une mention spéciale de félicitations à Mme Sylvie Fortin Graham pour ses 12 années à la mairie de Saint-Agapit.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

03 (2017-11-601) - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 2 octobre 2017, tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

04 - AVIS DE MOTION

04.01 (2017-11-602) - Avis de motion modification du règlement RHSPPPP 433-08-17

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de faire l'avis de motion pour le projet de règlement numéro 439-11-17, règlement modifiant le règlement 433-08-17 RHSPPPP. Pour la modification des Annexes A et P. Une dispense de lecture est demandée.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

05 - ADOPTION DE RÈGLEMENTS

05.01 (2017-11-603) - Adoption du règlement 435-09-17, abrogeant le règlement 381-01-14, relatif au plan d'implantation et d'intégration architectural pour le secteur de la Tannerie 3B

RÈGLEMENT NUMÉRO 435-09-17, abrogeant le règlement 381-01-14, relatif au plan d'implantation et d'intégration architectural pour le secteur de la Tannerie 3B.

ATTENDU QUE le règlement 381-01-14 a été adopté afin de favoriser un développement harmonieux et homogène du secteur résidentiel de la Tannerie 3B;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit juge opportun d'abroger ce règlement;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné par Claudette Desrochers conseillère pour la présentation du présent règlement lors de la séance du conseil municipal tenue le 5 septembre 2017;

ATTENDU QU'UN projet de règlement 435-09-17 a été adopté par le conseil municipal à la séance du 2 octobre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'adopter le règlement. Une dispense de lecture est demandée.

Article 1 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 : But du règlement

Le présent projet de règlement a pour but d'abroger le règlement 381-01-14 relatif au Plan d'implantation et d'intégration architectural pour le secteur de la Tannerie 3B.

Article 3 : Abrogation

Le présent règlement abroge le règlement 381-01-14 relatif au Plan d'implantation et d'intégration architectural pour le secteur de la Tannerie 3B.

Article 4 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

06 - ADMINISTRATION ET LÉGISLATION

06.01 (2017-11-604) - Autorisation négociation contrat cellulaires

ATTENDU QUE le contrat des cellulaires municipaux prend fin en janvier 2018;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite que le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim débute la négociation du nouveau contrat avant la fin de l'année.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers d'autoriser M. Maryon Leclerc à négocier un nouveau contrat pour la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

06.02 (2017-11-605) - Autorisation signataires compte caisse

ATTENDU QUE M. Yves Gingras est le nouveau maire de la municipalité de Saint-Agapit et ce depuis le 5 novembre 2017;

ATTENDU QUE Mme Sylvie Fortin Graham n'est plus mairesse depuis ce jour;

ATTENDU QUE la municipalité doit effectuer des modifications, afin d'autoriser les signataires au compte de la Caisse Desjardins pour la municipalité de Saint-Agapit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Audesse de faire retirer le nom de Mme Sylvie Fortin Graham comme personne autorisée à signer à la caisse Desjardins pour le compte de la municipalité de Saint-Agapit et de faire ajouter M. Yves Gingras comme maire et de l'autoriser à signer au nom de la municipalité. Il est obligatoire qu'il y ait deux signatures pour tous les chèques soit celle du maire (Yves Gingras) ou du pro maire (Pierre Audesse) obligatoirement accompagnée de la signature d'une des personnes autorisées suivantes: Isabelle Paré directrice générale et secrétaire-trésorière ou M. Maryon Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, ou Josée Martineau, directrice des finances.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

06.03 (2017-11-606) - Adhésion contrat assurances collectives souscrit par la FQM

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a procédé à un appel d'offres et que suite à ce processus, elle est « preneur » d'un contrat d'assurance-collective auprès de La Capitale, lequel s'adresse aux employés des municipalités, MRC et organismes municipaux;

CONSIDÉRANT QUE tant le Code municipal que la Loi sur les cités et villes permettent à une municipalité (ou MRC ou organisme) d'adhérer à un tel contrat;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a transmis à la municipalité les coûts de la prime qui lui sera applicable pour l'année 2018 et qu'en conséquence, la Municipalité désire y adhérer et qu'elle s'engage à en respecter les termes et conditions;

CONSIDÉRANT QUE la date de mise en vigueur du contrat est le 1er janvier 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC-ANTOINE DROUIN ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité adhère au contrat d'assurance-collective souscrit par la FQM pour la période prenant effet au 1er janvier 2018 et qu'elle s'engage ensuite à lui donner un préavis d'une année avant de quitter ce regroupement;

QUE la Municipalité autorise la FQM et ses mandataires FQM Assurance et AON Hewitt à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la Municipalité accorde à la FQM, et ses mandataires désignés (actuellement FQM Assurance et Aon Hewitt), le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attirées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM le droit de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

06.04 (2017-11-607) - Inscription formation Loi 122

Inscription formation Loi 122. Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'autoriser l'inscription pour M. Leclerc et Mme Martineau à la formation de l'ADMQ portant sur la Loi 122, en janvier 2018, au coût de 522 \$ par personnes, plus taxes, plus frais afférents, poste budgétaire 02 13000 454.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

06.05 (2017-11-608) - Adhésion directrice générale ADMQ

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière sera en congé de maternité durant l'année 2018;

ATTENDU QUE plusieurs formations importantes seront offertes par l'ADMQ durant l'année 2018, en raison des nombreuses modifications législatives;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière souhaite demeurer à l'affût de ces modifications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Micheline Beudet d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à son inscription à l'ADMQ durant son congé, afin de pouvoir bénéficier de formations au besoin. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02 13000 494.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

06.06 (2017-11-609) - Adoption du calendrier des séances régulières du conseil de 2018

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'adopter le calendrier des séances régulières du conseil pour l'année 2018, tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

06.07 (2017-11-610) - Autorisation achat portable nouveau conseiller

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'autoriser l'achat d'un portable pour M. Simon Boucher, nouveau conseiller municipal. Au montant estimé à 1300 \$, plus taxes, poste budgétaire 02 11000 726, chez Atom.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

06.08 (2017-11-611) - Banque d'heure supplémentaire-service technique informatique

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'accepter la soumission Atom pour une banque d'heures supplémentaires en services techniques informatiques afin de terminer l'année 2017, au montant de 4539.21 \$, taxes incluses, plusieurs postes budgétaires informatiques.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

06.09 (2017-11-612) - Renouvellement contrat d'assurance de la municipalité

Il est proposé par le conseiller Simon Boucher d'effectuer le renouvellement du contrat d'assurances de la municipalité avec Ultima-MMQ, au montant de 88 976 \$ taxes incluses, plusieurs postes budgétaires (pour le budget 2018).

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

06.10 (2017-11-613) - Offre de service comptable

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'accepter l'offre de service Mallette pour les services comptables pour le budget de l'année 2018 (audits et vérifications des états financiers), au montant de 19 000 \$ plus taxes, poste budgétaire 02 13000 413.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

06.11 (2017-11-614) - Renouvellement contrat hébergement site web municipalité

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'effectuer le renouvellement du contrat annuel d'hébergement du site Web de la municipalité, au montant de 275 \$, plus taxes à ADN Communication, poste budgétaire 02 13000 414.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

06.12 (2017-11-615) - Renouvellement contrat de services techniques informatiques 2018

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'accepter l'offre de services pour le renouvellement du contrat annuel d'Atom pour les services techniques informatiques pour l'année 2018 au montant de 18 345 \$, plus taxes, plusieurs postes budgétaires, (pour le budget 2018).

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

06.13 (2017-11-616) - Résolution pour le désistement du recours en déclaration d'inhabilité contre l'ancienne mairesse

CONSIDÉRANT le recours intenté par la municipalité contre Mme Sylvie Fortin Graham en avril 2017 dans le dossier de Cour portant le numéro 200-17-025837-170;

CONSIDÉRANT que Mme Fortin Graham n'a pas été réélue lors des élections générales du 5 novembre 2017;

CONSIDÉRANT que l'objectif du recours était de faire déclarer Mme Fortin Graham inhabile à siéger comme élue et que cette inhabilité peut être prononcée par la Cour supérieure pour un maximum de 5 ans;

CONSIDÉRANT que dans les circonstances la demande en déclaration d'inhabilité n'a plus d'intérêt réel;

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin et adopté à l'unanimité des conseillers: de mandater la firme Lavery de Billy pour produire un désistement de cette procédure judiciaire, et ce même sans frais si nécessaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

06.14 (2017-11-617) - Adoption du budget révisé de l'OMH Saint-Agapit

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'adopter le budget révisé de l'OMH Saint-Agapit, tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

06.15 (2017-11-618) - Inscription formation éthique nouvel élu

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse de procéder à l'inscription de M. Simon Boucher au cours d'éthique obligatoire pour les nouveaux élus et offert par la FQM, au coût de 281,69\$ taxes incluses. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02 11000 454

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

07 - VOIRIE AQUEDUC ET ÉGOUT

07.01 (2017-11-619) - Entériner dépense supplémentaire asphalte

Il est proposé par Yves Gingras, maire, d'entériner la dépense supplémentaire d'asphalte pour du pavage mécanisé, au montant de 12 115,05 \$ à Les Entreprises Lévisiennes inc. Poste budgétaire 02 32000 625.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

07.02 (2017-11-620) - Achat compteurs d'eau supplémentaires

Il est proposé par Yves Gingras, maire de faire l'achat de 15 compteurs d'eau, chez Compteurs d'eau Lecompte au montant de 2733.19\$ taxes incluses, poste budgétaire 02 41300 526, pour les besoins du service des travaux publics jusqu'à la fin de l'année 2017.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

07.03 (2017-11-621) - Dépense entretien génératrice - usine de traitement des eaux

Il est proposé par Yves Gingras, maire, d'autoriser la dépense d'entretien de la génératrice de l'usine de traitement des eaux, estimé à 2000 \$, plus taxes chez Génératrice Drummond, poste budgétaire 02 41300 526.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

08 - URBANISME

08.01 (2017-11-622) - Création d'une servitude d'égout pluvial Avenue Dutil

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers de confier le mandat à la firme Bergeron & Laroche, notaires pour la création, en faveur de la municipalité de Saint-Agapit, d'une servitude d'égout pluvial sur les lots 3 638 325, 3 638 327, 3 638 329, 5 537 026, 5 537 033, 5 684 394, 3 638 336 et 5 684 398 localisés sur l'Avenue Dutil et le rang des Pointes au tarif budgétaire de 125\$/ heure, plus les frais, pris à même le poste budgétaire 02 61000 411. Cette résolution abroge et remplace les résolutions 2016-12-653, 2017-02-94 et 2017-03-151. Le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim sont autorisés à signer tous les documents relatifs à la création de cette servitude.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

08.02 (2017-11-623) - Modification de la résolution 2017-08-483- caractère public du lot numéro 4 811 653

ATTENDU QUE les lots 4 811 653 ptie et 4 714 349 ptie devaient, à l'origine, servir d'assise à la voie publique connue sous le nom de rue Lafrance;

ATTENDU QUE le projet de développement résidentiel que devait desservir la rue Lafrance n'a jamais été réalisé;

ATTENDU QU'il a été décidé de modifier la vocation des lots 4 811 653 ptie, et 4 714 349 ptie pour en faire un parc public;

ATTENDU QUE le lot 4 811 653 ptie est borné au nord par le cours d'eau de la Tannerie, à l'est par le lot 4 714 349 ptie, à l'ouest par les lots 4 811 655 et 4 811 654 et au sud par le lot 4 811 653;

ATTENDU QUE le lot 4 714 349 ptie est borné au nord par le cours d'eau de la Tannerie, à l'est par le lot 4 714 340, à l'ouest par le lot 4 811 653 ptie et au sud par le lot 4 714 349;

ATTENDU QUE cette résolution abroge et remplace la résolution 2017-08-483;

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers et adopté à l'unanimité que les lots 4 811 653 ptie et 4 714 349 ptie ne soient plus reconnus comme une rue publique, mais qu'ils soient classés dans le répertoire des parcs et espaces verts de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

09 - LOISIRS

09.01 (2017-11-624) - Entériner dépense achat glycol

ATTENDU QU'il y a une fuite de glycol à l'aréna;

ATTENDU QUE le directeur des loisirs avec l'autorisation de la directrice générale a dû procéder à l'achat de glycol, afin de faire fonctionner le système de réfrigération de l'aréna;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin d'entériner la dépense d'achat de glycol chez Cimco au montant de 5042.76\$, plus taxes, poste budgétaire 02 70130 522.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

09.02 (2017-11-625) - Remplacement du serpentín- aréna

ATTENDU QU'en raison de la fuite de glycol, il y a des réparations au serpentín dans le puit à neige à effectuer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin d'autoriser la dépense estimé à 16 500 \$ plus taxes par Cimco, poste budgétaire 02 70130 522.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

09.03 (2017-11-626) - Achat arrêt glace

ATTENDU QU'en raison des travaux en cours à l'aréna, les utilisateurs de l'aréna se stationnent sur le côté et qu'en prévision de l'hiver et du potentiel de chute de neige, il est recommandé d'installer des arrêts glace pour des raisons de sécurité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin de faire

l'achat et l'installation d'arrêt glace chez Couvre Gouttières inc. au montant de 3275\$, plus taxes, poste budgétaire 02 70130 522.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

09.04 (2017-11-627) - Achat hauts-parleurs aréna

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin de faire l'achat et l'installation de hauts-parleurs pour l'aréna par René Mailloux au montant estimé à 1500 \$, plus taxes, poste budgétaire 02 70130 522.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

09.05 (2017-11-628) - Acceptation de la soumission d'entretien terrains sportifs

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin d'accepter la soumission d'Éco Verdure pour l'entretien des terrains sportifs pour l'année 2018, au montant de 7377.53 \$, plus taxes, poste budgétaire 02 70150 522.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

09.06 (2017-11-629) - Modification de la résolution 2017-06-379- chicanes piste cyclable

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin de modifier la résolution 2017-06-379 et de corriger le montant autorisé à effectuer la dépense pour les chicanes et de le remplacer par le montant de 3960.89 \$, taxes incluses, poste budgétaire 02 70150 528.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

09.07 (2017-11-630) - Autoriser dépense asphaltage - projet portique aréna

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin d'autoriser la dépense d'asphaltage du pourtour du portique de l'aréna, afin d'éviter l'accumulation d'eau, au montant estimé à 2456.30\$, plus taxes, poste budgétaire 23 080001 727, au surplus accumulé affecté-aréna 59 13100 012.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

10 - 150ième

10.01 (2017-11-631) - Autorisation paiement de factures du mois d'octobre 2017

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse de payer les factures du mois d'octobre suivantes:

Code budgétaire 02.13000.493 – Fêtes du 150e

- 1) La Coop Seigneurie, facture FC00260438 de 44.41\$ (finition kiosque)
- 2) La Coop Seigneurie, facture FC00260371 de 96.58\$ (finition kiosque)
- 3) La Coop Seigneurie, facture FCF0086913 de 6.30\$ (finition kiosque)
- 4) La Coop Seigneurie, facture FC00261420 de 54.62\$ (finition kiosque)
- 5) Creascene, facture 179 de 3219.30\$ (location scène)
- 6) Marchés Tradition, facture 09091789 de 20.52\$ (portes ouvertes CF)
- 7) Électricité Pro-Den Inc, facture 2287 de 172.46\$ (filage lumière kiosque)

GRAND TOTAL DES DÉPENSES : 3614.19 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

10.02 (2017-11-632) - Modification de la résolution 2017-09-531 Travaux finition kiosque

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse de modifier la résolution 2017-09-531 et de corriger le montant autoriser pour la dépense à 2500\$ pour les travaux de finition du kiosque par Jim Construction. Poste budgétaire 02 13000 493-Fêtes 150ième-Commandite kiosque.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

11 - COMPLEXE DES SEIGNEURIES

11.01 (2017-11-633) - Nommer le directeur du CDS- responsable des machines TPV chez Desjardins

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse de nommer M. Steve Lemay, directeur du Complexe des Seigneuries comme responsable auprès de Desjardins des machines TPV (transaction et point de vente). D'autoriser M. Lemay à effectuer les changements nécessaires au nom de la municipalité de Saint-Agapit.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

11.02 (2017-11-634) - Autoriser modification contrat TPV

ATTENDU QUE le Complexe des Seigneuries désire modifier le contrat avec Desjardins pour l'ajout du paiement par TPV, sans fil de la carte Master Card, dans le but d'accommoder sa clientèle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'autoriser M. Steve Lemay directeur à effectuer la demande.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

11.03 (2017-11-635) - Inscription gala Fleurons du Québec

ATTENDU QUE la municipalité a reçu la classification de trois Fleurons du Québec en septembre dernier;

ATTENDU QUE le gala de remise des Fleurons du Québec a lieu le 5 décembre prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'inscrire trois représentants municipaux, afin de participer à ce gala. Montant de 500,13\$, poste budgétaire 02.39000.494.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

12 - FINANCES

12.01 (2017-11-636) - Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de faire le dépôt et d'approuver la liste des personnes endettées envers la municipalité et de recouvrer les soldes dus des quatre premiers versements de 2017 et ceux antérieurs.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

12.02 (2017-11-637) - Dépôt déclaration intérêts pécuniaires des élus

ATTENDU QUE les élus doivent déposer chaque année une déclaration d'intérêts pécuniaires;

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'en faire le dépôt.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

12.03 (2017-11-638) - Paiement factures Lavery

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'autoriser le paiement de la facture 1333534 de Lavery, de Billy, au montant de 6 547.26\$ taxes incluses pour les services professionnels rendus dans le dossier Abattoir Agri-Bio Inc, 3 192.20\$ plus taxes au poste budgétaire 02 12000 412, dossier bail emphytéotique, 145\$ au poste budgétaire 02 12000 412, dossier gouvernance municipal, 307.80\$ plus taxes au poste budgétaire 02 12000 412, dossier plainte harcèlement psychologique, 2 068.40\$ plus taxes au poste budgétaire 02 16000 412. La dépense sera prise au fond général en raison d'entrée de revenus supplémentaires non prévus au budget 2017.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

12.04 (2017-11-639) - Dépôt liste des salaires en date du 30 septembre et du 28 octobre 2017

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de faire le dépôt et d'approuver la liste des salaires en date du 28 octobre 2017 pour un total de 107 665.26 \$ et de la liste en date du 30 septembre 2017 pour un total de 130 473.43 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

12.05 (2017-11-640) - Dépôt et approbation de la liste des chèques au 31 octobre 2017

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de faire le dépôt et d'approuver le paiement de la liste des chèques du 1 au 31 octobre 2017 au montant de 110 100.46\$.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

12.06 (2017-11-641) - Dépôt et approbation de la liste des comptes fournisseurs au 31 octobre 2017

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de faire le dépôt et d'approuver le paiement de la liste des comptes fournisseurs à payer au 31 octobre 2017 au montant de 270 985.92\$.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

12.07 (2017-11-642) - Autorisation paiement factures octobre 2017

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'autoriser le paiement des factures d'octobre 2017 suivantes:

Code budgétaire 23.08001.727 – Aréna (rénovation portique)

Surplus accumulé affecté – aréna (59.13100.012)

1) Groupe Symaco Inc, certificat de paiement 3 de 42880.18\$

2) Gésarco Inc (Bilodeau Baril), facture Q3895 (04) de 5003.30\$

GRAND TOTAL DES DÉPENSES : 47883.48\$

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

12.08 (2017-11-643) - Autorisation paiement facture défense Sylvie Fortin Graham

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'autoriser le remboursement de la facture de défense de Mme Sylvie Fortin Graham, au montant de 129.38 \$ taxes incluses, poste budgétaire 02 12000 412.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

13 - RESSOURCES HUMAINES

13.01 (2017-11-644) - Autorisation signature addenda

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'autoriser M. Yves Gingras, maire à signer l'addenda à l'entente de travail du directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

14 - INCENDIE

14.01 (2017-11-645) - Achat outils

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'autoriser l'achat d'outils divers pour la caserne, au montant estimé de 7736.14 \$, plus taxes, montant pris dans la réserve du CF 59 13000 019 poste budgétaire 02 22000 643.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

14.02 (2017-11-646) - Nomination pompiers

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'entériner la nomination de M. Félix Bédard et de M. Jean-Philippe Fournier comme officiers et la nomination de M. Simon Desjardins et de M. Christopher Linteau comme pompiers.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

14.03 (2017-11-647) - Résolution formation annuelle pompiers

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de

sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés

nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation

d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité Saint-Agapit désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit prévoit la formation de un pompier pour le programme Pompier I et/ou de un pompier pour le programme Pompiers II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à

des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Lotbinière en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal et résolu à l'unanimité de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Lotbinière.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

15 - VARIA

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

17 (2017-11-648) - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal de lever la séance ordinaire à 20h41.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Yves Gingras, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Isabelle Paré, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Je, Yves Gingras, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yves Gingras, maire.